



Projet de réserve de parc national

Thaidene Nënë

Foire aux questions



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Quand un parc national dans le bras Est du Grand lac des Esclaves a-t-il été proposé pour la première fois?

À la fin des années 1960, Parcs Canada a proposé pour la première fois la création d'un parc national à proximité du bras Est du Grand lac des Esclaves. Pour garder l'option de la création d'un parc national ouverte, un secteur de 7 340 km² a été soustrait à l'aliénation conformément à la *Loi sur les terres territoriales*, en 1970. En 2007, une zone de 26 350 km² a été ajoutée aux terres mises de côté en 1970, portant la superficie totale de la région à l'étude à 33 690 km².

Pourquoi Parcs Canada veut-il créer une réserve de parc national à Thaidene Nënë?

La région à l'étude pour le projet de réserve de parc national Thaidene Nënë, avec sa transition spectaculaire de la forêt boréale du bouclier de la taïga à la toundra du Bas-Arctique, au-delà de la limite forestière, est considérée comme un exemple remarquable de la région naturelle des Bas-Plateaux boréaux du Nord-Ouest, l'une des 39 régions naturelles terrestres qui forment le plan du réseau des parcs nationaux du Canada, de renommée mondiale.

Une réserve de parc national permet d'offrir aux visiteurs des expériences de qualité, comme des activités récréatives, et de mettre en valeur le patrimoine culturel. Les caractéristiques fauniques spectaculaires de Thaidene Nënë attirent déjà chaque année de nombreux visiteurs et des résidents locaux. Bien que la région soit éloignée, la proximité avec la ville de Yellowknife rend possible un accès relativement aisé à la réserve de parc, ce qui n'est pas le cas pour d'autres parcs nationaux du Nord. Les visiteurs auront aussi facilement accès, par bateau ou avion, à la réserve de parc national Thaidene Nënë, grâce au point d'accès dans la communauté de Łutsël K'è.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec les Canadiens pour conserver et restaurer le riche patrimoine naturel du pays pour les générations actuelles et futures. Lancé en mai 2014, le Plan de conservation national du Canada vise à promouvoir les efforts en matière de conservation à l'échelle du pays dans trois secteurs prioritaires : la conservation des terres et des eaux, la restauration des écosystèmes et le rapprochement des Canadiens avec la nature. Le projet de réserve de parc national Thaidene Nënë permettrait de respecter toutes ces priorités.



Quelle incidence le transfert a-t-il sur la création d'une réserve de parc national?

En raison de la *Loi sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest* de 2014, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est maintenant responsable de l'administration et de la gestion des terres connues sous le nom de Thaidene Nënë. Or, les limites proposées pour la réserve de parc national respectent un engagement fédéral-territorial relatif à une réserve de parc national « beaucoup plus petite ». En effet, sa superficie est inférieure de 58% à celle de la mise en réserve provisoire d'une superficie de 33 690 km².

Pourquoi cette proposition porte-t-elle le nom de réserve de parc national, plutôt que de parc national?

La désignation de réserve de parc national conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* s'applique à une région assujettie à une revendication autochtone ou à des revendications ayant été acceptées aux fins de négociation par le gouvernement du Canada. Les peuples autochtones peuvent poursuivre leurs activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette, ainsi que leurs activités spirituelles. Ils peuvent aussi participer à la gestion coopérative de la réserve de parc national avec Parcs Canada. Une fois que les revendications territoriales sont réglées et que des ententes qui abordent notamment la gestion coopérative, les activités de récolte et les activités culturelles et spirituelles sont conclues, la réserve de parc national est inscrite dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* à titre de parc national. Entretemps, la réserve de parc national est gérée comme un parc national.



Qui est touché par les discussions concernant le projet de réserve de parc national Thaidene Néné?

Parcs Canada continue de collaborer avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Des négociations sont en cours avec la Première Nation des Dénés de Łutsël K'è et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, et des consultations seront planifiées avec d'autres groupes autochtones. La prise en compte des points de vue et de la contribution des tierces parties, des intervenants, des résidents locaux et des autres parties intéressées font également partie intégrante du processus d'établissement, et des possibilités de contribution seront offertes.



Quels facteurs ont-ils été pris en compte pour déterminer les limites proposées de la réserve de parc national?

Les limites proposées de la réserve de parc national Thaidene Néné ont été établies grâce à un certain nombre d'études techniques, notamment *Zone d'intérêt préliminaire pour un parc national dans la région du bras Est du Grand lac des Esclaves, Territoires du Nord-Ouest*; *Répartition saisonnière et annuelle du caribou migrateur de la toundra par rapport à Thaidene Néné*; *Mineral and Energy Resource Assessment of the proposed Thaidene Néné National Park Reserve* (évaluation des ressources minérales et énergétiques de la réserve de parc national Thaidene Néné projetée) et *State of Knowledge Report for Thaidene Néné* (rapport sur l'état des connaissances relatives à Thaidene Néné). Ces études ont permis de déterminer les secteurs clés où il faut s'assurer que les limites proposées ne représentent pas seulement la région naturelle des Bas-Plateaux boréaux du Nord-Ouest, mais aussi qu'elles:

- Englobent certains des sites culturels et spirituels les plus importants de la région de Thaidene Néné;
- Soient configurées de manière à maintenir l'intégrité écologique;
- Comportent des secteurs qui permettront d'offrir des expériences emblématiques aux visiteurs;
- Permettront des investissements touristiques profitant aux communautés;
- Excluent tous les secteurs à potentiel minier élevé;
- Contribuent de façon importante au Plan de conservation national.

Comment les possibilités récréatives et touristiques seront-elles gérées dans une réserve de parc national?

Les membres de la communauté locale et les visiteurs continueront de profiter de la navigation de plaisance, du camping et des activités récréatives. Les entreprises de la région du bras Est du Grand lac des Esclaves qui offrent des possibilités de loisirs et touristiques pourraient aussi continuer d'offrir ces services dans la réserve de parc national Thaidene Néné. Une réserve de parc national dans la région de Thaidene Néné serait gérée de manière à favoriser les possibilités d'activités de plein air, d'expérience du visiteur et de tourisme.

Quels autres types d'activités peuvent-elles être pratiquées dans la réserve de parc national?

La gestion de la réserve de parc national Thaidene Néné sera souple et rendra possible une gamme d'utilisations et de modalités d'accès:

- Les activités de subsistance non autochtones dans la réserve de parc national, notamment la récolte d'aliments traditionnels, seraient autorisées.
- L'accès en motoneige pour les activités traditionnelles et les déplacements d'une communauté à l'autre serait permis, comme dans plusieurs autres parcs nationaux.
- Les résidents locaux du Nord continueraient d'avoir accès au parc et de pouvoir mener des activités comme la navigation de plaisance, le camping, la pêche, la cueillette de petits fruits et les feux de camp.
- L'accès en hydravion serait maintenu.

Comment la pêche et la chasse seront-elles gérées dans la réserve de parc national?

La pêche récréative est permise dans les parcs nationaux en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Les activités de récolte traditionnelles des Autochtones qui ont une relation historique avec la région seront maintenues. La pratique récréative de la chasse et la chasse en compagnie d'un guide ne seraient pas permises.

Combien en coûtera-t-il pour visiter la réserve de parc national?

Les droits d'entrée dans les parcs nationaux varient en fonction des services, des installations et des programmes offerts. Pour la réserve de parc national Thaidene Néné, il n'y aura aucun droit d'entrée, mais il y aurait des frais d'utilisation des installations et des services du parc.

Quelles sont les prochaines étapes pour ce qui est des consultations et de la création de la réserve de parc national?

Parcs Canada entreprendra des consultations avec les communautés et des groupes autochtones ainsi que les tierces parties, les intervenants et le public durant l'été et l'automne 2015. Au cours de l'hiver 2016, Parcs Canada rendra compte des résultats des consultations au ministre de l'Environnement et responsable de l'Agence Parcs Canada. Si le GTNO et le gouvernement fédéral conviennent d'aller de l'avant, Parcs Canada et le GTNO entameraient la négociation d'une entente de création d'une réserve de parc national. En outre, entretemps, Parcs Canada achèverait les négociations avec la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest.



Pour obtenir plus de renseignements:

Direction de l'établissement
des aires protégées
Parcs Canada
C.P. 1166
Yellowknife (T.N.-O) X1A 2N8

Courriel : ThaideneNene.Info@pc.gc.ca
Téléphone : (867) 766-8460
Télécopieur : (867) 766-8466
Bureau : 5105, 50^e avenue, bureau 215
(Immeuble Greenstone)

Also available in English

Photos © Bob Wilson et Parcs Canada

